

## Communiqué de presse

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Finances communales

### Saint-Imier met en œuvre un vaste plan d'économie

Confrontée à un déficit structurel d'environ trois millions de francs et à un endettement qui continue d'augmenter, la Municipalité de Saint-Imier est entrée dans une phase active d'assainissement financier. À la suite de l'adoption du budget 2026 sans augmentation de la quotité d'impôt, les autorités communales mettent désormais en œuvre les mesures issues de l'audit organisationnel et financier réalisé par Compas Management Services, tout en préparant la population aux enjeux du budget 2027. Celui-ci impliquera une hausse de la quotité d'impôt devenue structurellement inévitable.

#### Une situation financière sous pression

Depuis 2022, la nette diminution des recettes fiscales provenant des personnes morales a fragilisé la situation financière de la commune. À fin 2024, l'endettement atteignait 33 millions de francs. Il atteint aujourd'hui un peu moins de 36 millions de francs. Les réserves comptables de l'ordre de 11 millions (ce qui ne correspond donc pas à des liquidités) ne peuvent constituer qu'un soutien temporaire face au déficit structurel de 3 millions de francs. Le budget 2026, validé en octobre 2025 par le Conseil de ville, repose notamment sur une réduction des investissements, une redéfinition des priorités et le maintien du taux d'imposition à 1.75 pour les personnes physiques et morales. En effet, avant toute demande de hausse de la quotité d'impôt, le Conseil municipal entend mettre en œuvre les mesures retenues dans le cadre de l'audit financier et organisationnel mené par Compas Management Services. L'heure est donc aux économies.

#### 160 mesures d'économie et d'amélioration retenues

L'audit externe a débouché sur près de 200 mesures d'économie et d'amélioration, dont 160 ont été retenues par le Conseil municipal et les chefs de service de l'administration communale. La Municipalité est désormais passée de la phase d'analyse à celle du déploiement des mesures d'économie. Elles touchent l'ensemble de l'administration communale et portent à la fois sur l'organisation interne de l'administration communale et l'examen des dépenses, qu'elles soient récurrentes ou non. Les autorités ont engagé une réorganisation de certaines tâches, lorsque cela est possible, et une analyse systématique des postes vacants avant tout remplacement, comme cela a été le cas par exemple lors de la suppression du poste de troisième agent de la police administrative. Les dépenses, les contrats et les prestations externes sont réexaminés afin d'identifier des marges d'économie durables. Les projets non urgents sont reportés ou redimensionnés, tandis que les investissements sont priorisés en fonction de leur nécessité et de leur impact pour la collectivité. L'objectif reste toutefois de préserver la qualité des services rendus à la population.

Avant de demander un effort supplémentaire à la population, il est indispensable pour l'Exécutif imérien d'entreprendre tout ce qui peut être attendu de la part de la Municipalité pour diminuer les dépenses et maîtriser les coûts. Malgré ces efforts importants, les économies mises en œuvre ne permettront pas de résorber l'entier du déficit structurel. Une augmentation de la quotité d'impôt devra ainsi être intégrée au budget 2027 afin de rétablir un équilibre financier et de procéder au désendettement.

### **Information et transparence**

Le Conseil municipal accorde une importance particulière à l'information de la population. Tout au long de l'année 2026, la situation financière, l'avancement des mesures d'économie et les enjeux liés au budget 2027 feront l'objet d'une communication régulière. Des communiqués de presse thématiques permettront d'expliquer des sujets spécifiques tels que l'endettement, les ressources financières de la commune, la comparaison de la quotité d'impôt avec d'autres communes ou encore l'impact concret des mesures déployées. Ces informations seront complétées par des conférences de presse, une séance d'information publique ouverte à la population, ainsi qu'une table ronde sur la fiscalité dans les communes. Une page dédiée sur le site internet de la commune regroupe les communiqués de presse et documents en lien avec la thématique afin de garantir un accès transparent et continu à l'information. Une campagne d'information sur les réseaux sociaux de la Municipalité se mettra en place dès le mois d'août. Par cette démarche, les autorités entendent permettre à chacune et chacun de comprendre les choix effectués, leurs conséquences et le caractère nécessaire des décisions à venir, afin que la population puisse se prononcer en connaissance de cause fin 2026 sur le budget et l'augmentation de quotité d'impôt.

Les autorités remercient les Imériennes et les Imériens pour leur confiance dans cette période exigeante, mais nécessaire pour garantir la stabilité financière et préserver la qualité de vie à Saint-Imier. (cm)

Saint-Imier, le 27 janvier 2026